

Sécurité publique et moyens de la Police cantonale jurassienne

Jean-Marc Bouduban (UDC)

Le maintien d'un haut niveau de sécurité publique constitue l'une des missions essentielles de l'État, qui doit en assumer pleinement la responsabilité. Il repose sur la capacité des forces de police à exercer leurs tâches dans des conditions stables, avec des effectifs adaptés, des compétences spécialisées suffisantes et des moyens opérationnels en adéquation avec l'évolution des risques.

Le canton du Jura est aujourd'hui globalement considéré comme sûr. Cette situation est précieuse et doit être préservée. L'expérience montre toutefois que certaines évolutions observées dans des centres urbains suisses ou dans des régions frontalières peuvent, avec un certain décalage, concerner également des territoires jusqu'ici relativement épargnés. Les phénomènes criminels évoluent rapidement et s'adaptent aux contextes régionaux.

L'actualité récente, marquée par une recrudescence de cambriolages ainsi que par des explosions de bancomats, rappelle que notre canton peut être confronté à des formes de criminalité mobiles, organisées ou techniquement complexes. Ces situations peuvent exercer une pression accrue sur les forces de police, tant sur le plan opérationnel que sur celui des ressources humaines.

Les femmes et les hommes de la Police cantonale accomplissent leur mission avec engagement et professionnalisme. Il appartient aux autorités politiques de leur garantir un cadre et des moyens adaptés.

Dans ce contexte, et dans une perspective de soutien aux forces de l'ordre ainsi que d'anticipation responsable, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Gouvernement dispose-t-il d'une analyse actualisée de l'évolution des risques sécuritaires dans le canton du Jura, distinguant notamment la criminalité contre les biens et les formes de criminalité organisée ou mobile ?**
- 2. Les effectifs et compétences actuellement disponibles au sein de la Police cantonale jurassienne sont-ils jugés pleinement adaptés pour faire face à une éventuelle intensification de ces phénomènes, sans affaiblir les autres missions essentielles de proximité, de prévention et d'enquête ?**
- 3. Quels mécanismes de renfort à court terme sont prévus en cas de hausse significative de la charge opérationnelle (réaffectations internes, heures supplémentaires, entraide intercantonale, appuis spécialisés, moyens technologiques supplémentaires) ?**
- 4. Le Gouvernement peut-il présenter, sur un horizon de trois à cinq ans, les besoins anticipés de la Police cantonale en matière d'effectifs, de formation, de spécialisation et d'équipements, afin de garantir durablement la sécurité de la population jurassienne ?**
- 5. Quelles mesures sont envisagées ou renforcées en matière de coordination intercantonale et transfrontalière, ainsi que pour maintenir l'attractivité et des conditions de travail adaptées au sein de la Police cantonale ?**

Jean-Marc Bouduban (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
 - Irmin Rais (UDC)
 - Alain Koller (UDC)
 - Francis Carnal (UDC)
 - Stéphane Girardin (UDC)
 - Damien Lachat (UDC)
 - John Moser (UDC)
 - Miriam Moser (UDC)
 - Lysiane Farner (UDC)

Intervention déposée officiellement le 18 février 2026

Documents annexés

- Question écrite Police_09.02.2026 (1).pdf

Question écrite

Sécurité publique et moyens de la Police cantonale jurassienne

Le maintien d'un haut niveau de sécurité publique constitue l'une des missions essentielles de l'État, qui doit en assumer pleinement la responsabilité. Il repose sur la capacité des forces de police à exercer leurs tâches dans des conditions stables, avec des effectifs adaptés, des compétences spécialisées suffisantes et des moyens opérationnels en adéquation avec l'évolution des risques.

Le Canton du Jura est aujourd'hui globalement considéré comme sûr. Cette situation est précieuse et doit être préservée. L'expérience montre toutefois que certaines évolutions observées dans des centres urbains suisses ou dans des régions frontalières peuvent, avec un certain décalage, concerner également des territoires jusqu'ici relativement épargnés. Les phénomènes criminels évoluent rapidement et s'adaptent aux contextes régionaux.

L'actualité récente, marquée par une recrudescence de cambriolages ainsi que par des explosions de bancomats, rappelle que notre canton peut être confronté à des formes de criminalité mobiles, organisées ou techniquement complexes. Ces situations peuvent exercer une pression accrue sur les forces de police, tant sur le plan opérationnel que sur celui des ressources humaines.

Les femmes et les hommes de la Police cantonale accomplissent leur mission avec engagement et professionnalisme. Il appartient aux autorités politiques de leur garantir un cadre et des moyens adaptés.

Dans ce contexte, et dans une perspective de soutien aux forces de l'ordre ainsi que d'anticipation responsable, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Gouvernement dispose-t-il d'une analyse actualisée de l'évolution des risques sécuritaires dans le Canton du Jura, distinguant notamment la criminalité contre les biens et les formes de criminalité organisée ou mobile ?
2. Les effectifs et compétences actuellement disponibles au sein de la Police cantonale jurassienne sont-ils jugés pleinement adaptés pour faire face à une éventuelle intensification de ces phénomènes, sans affaiblir les autres missions essentielles de proximité, de prévention et d'enquête ?
3. Quels mécanismes de renfort à court terme sont prévus en cas de hausse significative de la charge opérationnelle (réaffectations internes, heures supplémentaires, entraide intercantonale, appuis spécialisés, moyens technologiques supplémentaires) ?
4. Le Gouvernement peut-il présenter, sur un horizon de 3 à 5 ans, les besoins anticipés de la Police cantonale en matière d'effectifs, de formation, de spécialisation et d'équipements, afin de garantir durablement la sécurité de la population jurassienne ?

5. Quelles mesures sont envisagées ou renforcées en matière de coordination intercantonale et transfrontalière, ainsi que pour maintenir l'attractivité et des conditions de travail adaptées au sein de la Police cantonale ?

Alle, le 14 février 2026

Jean-Marc Bouduban

Député suppléant UDC